

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi vingt et un novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :

Mardi 15 novembre 2022

Mis en ligne :

Vendredi 25 novembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 25
Votants : 29
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, DORIA Anne, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLEE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien

Procurations de vote et mandataires : M. ANDRÉ-SABOURDY Isabelle ayant donné pouvoir à Mme MAHEO Aude, Mme MÉTAYER Chrystèle ayant donné pouvoir à Mme THERAUD Carine, M.NOULLEZ Sébastien ayant donné pouvoir à M.LE GUENNEC Jean-Michel, Mme POINTIER Virginie ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava

M.Vincent POINTIER est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 15 novembre 2022) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2022-115 - Finances – Décision modificative n° 3

Rapporteur : V POINTIER

VU l'avis favorable de la Commission Ressources du 10 novembre 2022

Considérant que des régularisations doivent être apportées en section d'investissement et en section de fonctionnement ;

Après en avoir délibéré, par 22 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (C.BONNAFOUS, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, P.VALLÉE, S.NOULLEZ, B.LEJOLIVET, C.CAITUCOLI), les membres du Conseil municipal :

APPROUVENT les modifications suivantes au budget primitif 2022 :

Chap	Article	F		BP 2022	DM 3	BP 2022 + DM 3
SECTION D'INVESTISSEMENT					+ 0,00	
DEPENSES					+ 5 000,00	
040	2313	01	Travaux en régie	39 800,00	15 000,00	54 800,00
202	2158	820	Equipements services techniques	13 600,00	1 600,00	15 200,00
202	2158	820	Désherbeuse à eau chaude	32 500,00	3 308,00	35 808,00
203	2188	412	Pompe forage	0,00	2 850,00	2 850,00
209	2135	61	Remplacement SSI EHPAD	28 000,00	-18 000,00	10 000,00
209	2135	324	Eglise - système de cloche	0,00	3 000,00	3 000,00
020	020	01	Dépenses imprévues	17 753,00	-7 758,00	9 995,00
23	2313	020	Dépenses d'investissement	2 172 137,49	5 000,00	2 177 137,49
RECETTES					+ 5 000,00	
021	021	01	Virement du fonctionnement	729 640,00	5 000,00	734 640,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT					+ 0,00	
DEPENSES					+ 15 000,00	
011	606281	02027	Travaux en régie	30 000,00	10 000,00	40 000,00
023	023	01	Virement vers l'investissement	729 640,00	5 000,00	734 640,00
RECETTES					+ 15 000,00	
042	722	01	Travaux en régie	39 800,00	15 000,00	54 800,00

Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Gaël LEFEUVRE

